



terrain.be

Offre d'achat

L'acceptation de cette offre d'achat par le propriétaire du bien emportera l'accord des parties sur tous les éléments essentiels et substantiels du contrat de vente qui aura en conséquence un caractère parfait au sens de l'article 1583 du code civil. Les parties s'engagent à signer un compromis de vente aux conditions reprises dans la présente offre d'achat et aux conditions usuelles applicables dans le secteur dans un délai de 30 jours à compter de l'acceptation de celle-ci par le propriétaire du bien.

L'offrant :

Nom et prénom : _____
Lieu et date de naissance : _____
État civil : _____
Numéro de registre national : _____
Domicile : _____
Numéro de téléphone : _____
Adresse e-mail : _____
Notaire désigné : _____

Le bien :

COMMUNE DE JALHAY – 1^{ère} division – JALHAY

Une parcelle de terrain située le long de la rue de la Carrière,
cadastrée section A, partie du numéro 0035BP0000,
reprise comme lot n° _____ sur le plan de division
dressé par le géomètre Philippe Fontaine le 4 février 2025.

L'offre :

L'offrant, agissant en son nom personnel, fait par la présente offre d'achat ferme et valable à partir de ce jour et jusqu'au _____ à 18h pour le bien au prix de : _____ €, hors frais de notaire, TVA et droits d'enregistrement, et aux conditions reprises ci-après.

Conditions de l'offre :

- ⇒ Le bien est vendu dans l'état bien connu des offrants qui déclarent l'avoir visité et n'en demandent pas de plus ample description.
- ⇒ Les éventuels frais de raccordement aux impétrants seront à la charge de l'acquéreur, tandis que les frais de mesurage et de bornage sont à la charge du vendeur.
- ⇒ Concernant le lot 1 : le propriétaire de la parcelle 36H/2 a posé sa clôture et construit son mur de soutènement en débordant sur le lot 1. Ce dépassement a une largeur de 1,08 m à front de voirie et s'amenuise jusqu'à s'annuler à l'arrière du lot. Cela réduit la superficie utilisable de ce lot d'environ 20 m².
- ⇒ Le bien est vendu sans garantie de contenance.
- ⇒ L'acquéreur renonce à se prévaloir de la garantie des vices cachés, étant précisé qu'en acceptant la présente offre le propriétaire du bien déclare qu'il n'existe à sa connaissance pas de vice caché.
- ⇒ L'offrant déclare bien connaître les conditions d'occupation du bien.
- ⇒ Le propriétaire du bien déclare que le bien est libre d'occupation.
- ⇒ Le transfert de propriété est différé jusqu'à la signature de l'acte authentique.
- ⇒ Les acquéreurs désirent signer le compromis, suivant l'acceptation de cette offre, compromis dont la signature ne conditionne pas le caractère parfait de la vente.
- ⇒ Cette offre est faite sous la condition suspensive de l'obtention d'un financement à hauteur de _____ €, dans un délai de 30 jours à compter de l'acceptation de celle-ci par le propriétaire du bien.

Signatures :

Fait à _____ le _____.

L'offrant

Le propriétaire du bien